



## DÉCLARATION

**4<sup>e</sup> Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert**  
***Au-delà des murs du parlement : renforcer le contrôle politique***  
Quito, Équateur | du 12 au 14 mars 2019

Nous, parlementaires représentant 26 pays d'Amérique et des Caraïbes, nous sommes réunis les 12, 13 et 14 mars 2019 à Quito, en Équateur, à l'occasion de la **4<sup>e</sup> Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas, *Au-delà des murs du parlement : renforcer le contrôle politique.***

Durant cette rencontre, nous avons partagé d'importantes expériences, connaissances et stratégies pour consolider le travail de contrôle politique de nos parlements dans le cadre des plans d'action et des initiatives pour un parlement ouvert, en collaboration avec la société civile. Ces efforts visent à promouvoir les principes d'ouverture au sein de l'État en renforçant dans la mise en œuvre effective de mesures anti-corruption découlant de l'engagement de Lima, et en contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. À travers le dialogue et les sessions de travail, nous avons eu des échanges productifs sur l'importance de l'évaluation de la loi comme outil contribuant à assurer que la législation adoptée atteigne ses objectifs et profite au public; la consolidation d'un agenda régional permettant une transformation systémique pour lutter contre la corruption; la promotion de principes de transparence, de responsabilité, de participation citoyenne et d'éthique au sein du pouvoir exécutif grâce à l'exercice du contrôle politique parlementaire; et l'application de principes d'ouverture dans les politiques gouvernementales relatives aux Objectifs de développement durable. Nos dialogues ont abordé des facteurs intersectionnels pouvant avoir un impact sur le développement et la promotion de ces efforts, y compris ceux liés à la race, l'ethnie, le genre et l'origine des citoyennes et des citoyens.

Tenant compte de cela et,

***En reconnaissant :***

Que les chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère ont adopté l'engagement de Lima durant le VIII Sommet des Amériques afin de renforcer la gouvernance démocratique; d'améliorer la transparence, l'accès à l'information, et la protection des dénonciateurs et des droits de la personne, y compris la liberté d'expression; de réglementer le financement des organisations politiques et des campagnes électorales; de prévenir la corruption dans les projets publics et dans les processus de marchés et d'approvisionnement publics; d'augmenter la coopération juridique internationale dans la lutte contre la subornation, la corruption internationale, le crime organisé et le blanchiment de capitaux, ainsi que dans la récupération d'actifs volés; et de renforcer le mécanisme interaméricain de lutte contre la corruption. Cet engagement reconnaît le rôle du parlement dans ces efforts, en plus de prendre acte de la Déclaration du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas de 2018;

Que d'importantes initiatives nationales, régionales et mondiales ont été élaborées pour orienter les efforts des pays et renforcer la coopération internationale dans ces domaines, et adoptées par des pays de la région, comme par exemple la *Convention des Nations unies contre la corruption*, la *Convention interaméricaine contre la corruption*, la *Convention de l'Organisation de coopération et de*



*développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, les Normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération du Groupe d'action financière, la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale de l'OCDE, et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives;*

Que toute action en faveur des États ouverts et de la lutte contre la corruption contribue à atteindre les Objectifs de développement durable, particulièrement l'objectif 16 de construire des institutions efficaces, responsables et transparentes, et que les parlements jouent un rôle important dans la promotion de l'application de principes d'ouverture, comme la disponibilité de données fiables et ventilées pour le diagnostic des résultats et/ou écarts dans les politiques publiques promouvant l'égalité des genres, l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, et l'inclusion des peuples autochtones, entre autres sujets prioritaires de ParlAmericas;

Que l'évaluation des lois et instruments juridiques facilite la fonction de contrôle politique des parlements et a pour objectif de vérifier si la législation adoptée est mise en œuvre comme prévu par les parlementaires, ainsi que de faire le suivi et contribuer à améliorer et perfectionner, et à identifier et à diffuser les bonnes pratiques dans le domaine;

Que le Partenariat pour un gouvernement ouvert est une initiative multilatérale cherchant à garantir des engagements concrets des gouvernements nationaux et sous-nationaux afin de promouvoir la transparence, d'habiliter les citoyennes et les citoyens, de lutter contre la corruption et de tirer profit des nouvelles technologies renforçant la gouvernance;

Que le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas travaille en association avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert par le biais du Réseau numérique pour un parlement ouvert (OPeN, de son sigle anglais), dans le but de favoriser l'élaboration d'initiatives et de plans d'action pour un parlement ouvert, ainsi que l'intégration de ces plans ou autres engagements parlementaires dans les plans d'action nationaux pour un gouvernement ouvert, en reconnaissant le travail essentiel des fonctionnaires du parlement pour garantir la durabilité de ces efforts;

Que la société civile joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en place d'instruments et de politiques pour combattre la corruption, comme la co-crédation de plans d'action pour un parlement ouvert, et que sa participation aux processus décisionnels est fondamentale pour renforcer nos démocraties;

Que le rapport du groupe de conseil d'experts en transparence, intégrité et lutte contre la corruption pour l'Amérique latine et les Caraïbes, commandé par la Banque interaméricaine de développement, identifie les priorités suivantes pour l'adoption d'une approche systémique contrant la corruption : renforcer l'État de droit, assurer une économie compétitive avec des incitations à l'éthique en affaires, établir des processus ouverts de marchés et d'approvisionnement, réglementer les finances publiques, mettre fin à la propriété secrète des entreprises et sources de financement, adopter des innovations dans le secteur public et ouvrir le gouvernement aux contributions et à l'expérience du peuple à travers une approche participative pour lutter contre la corruption.

***Nous nous engageons à :***

1. Suivre la progression et accompagner les efforts de nos États dans la lutte contre la corruption, en renforçant la collaboration avec toutes les branches de l'État afin de consolider la gouvernance démocratique, aspects présents dans *l'Engagement de Lima*.
2. Promouvoir l'adoption des conventions et normes régionales et internationales existantes pour améliorer la coopération internationale dans la lutte contre la corruption, et assurer la mise en œuvre efficace de ces engagements au niveau national, en répondant aux défis transfrontaliers de la corruption, du blanchiment de capitaux et de l'évasion fiscale conformément aux cadres juridiques nationaux.
3. Créer des opportunités de collaboration avec des organisations de la société civile dans l'élaboration et la mise en place de stratégies pour renforcer la fonction du contrôle politique du parlement et l'ouverture du gouvernement dans différents aspects, avec une attention particulière accordée à l'égalité des genres, au changement climatique et à l'inclusion des peuples autochtones.
4. Dans les phases initiales de rédaction de la législation, tenir compte des données démographiques et des preuves utiles qui contribuent à l'élaboration d'indicateurs et de cibles spécifiques, ventilées par genre et autres facteurs sociaux pertinents dans le contexte national, lesquels pourront être utilisés ultérieurement pour évaluer les lois et politiques gouvernementales sous ces angles. Préconiser la collecte de ces données et preuves utiles lorsqu'elles n'existent pas.
5. Créer ou renforcer des mécanismes intégrés d'analyse et d'évaluation des lois, assurant leur mise en œuvre efficace et la réalisation des objectifs prévus, et promouvoir l'adoption de la Déclaration mondiale sur l'examen post-législatif.
6. Co-crée et mettre en place des plans d'action pour un parlement ouvert ou d'autres initiatives en collaboration avec la société civile et avec les fonctionnaires du parlement, visant à développer des outils et des processus participatifs qui contribuent à renforcer le contrôle politique et à promouvoir l'ouverture des institutions gouvernementales.
7. Adopter ou renforcer la législation nationale et extraterritoriale pour l'application de systèmes contre le blanchiment de capitaux, et établir des registres publics nationaux pour rendre transparents les propriétaires effectifs d'actifs, d'entreprises et d'entités financières, en facilitant l'échange de renseignements sur les impôts, le blanchiment de capitaux et la subornation, en collaboration avec le secteur privé.
8. Promouvoir, selon la portée de nos compétences, les normes éthiques les plus élevées dans toutes les branches de l'État, à travers le renforcement des mécanismes de contrôle politique parlementaire, pour garantir les bonnes pratiques dans les marchés et l'approvisionnement public, l'utilisation des ressources publiques, la transparence dans le financement public, l'identification et la prévention des conflits d'intérêts et la conservation de la force et de l'indépendance des organes

de supervision, comme la création de cadres institutionnels et normatifs visant à garantir l'intégrité et l'accès à l'information.

9. Veiller à l'adoption et au renforcement de lois visant à créer des mécanismes solides et efficaces pour l'investigation de crimes et infractions reliés à l'administration publique, ainsi que pour le suivi, la saisie, et la récupération des avoirs volés, tout en explorant la loi transnationale sur ce sujet afin d'améliorer la coordination internationale entre les autorités judiciaires et policières.

*Adoptée à Quito, en Équateur, le 14 mars 2019, avec réserves concernant la rédaction des articles 2, 7 et 9 par les délégations d'Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Jamaïque, Sainte Lucie, et Trinité-et-Tobago<sup>i</sup>*

---

<sup>i</sup> Les modifications suivantes reflètent les réserves et les préoccupations des délégué(e)s des Caraïbes susmentionnés, qui ont respectivement exprimé leur point de vue sur le fait que des accords internationaux et des mécanismes juridiques ont été imposés à leurs États des Caraïbes sans les impliquer de manière adéquate, et que ces pratiques de décisions politiques unilatérales a un impact significatif et préjudiciable sur leurs économies. De plus, le fait de rendre les registres de propriété effective publics plutôt que limités à une autorité compétente pourrait poser un risque de sécurité pour les propriétaires d'entreprises légitimes.

2. ~~Promouvoir l'adoption des conventions et normes régionales et internationales existantes pour améliorer la coopération internationale~~ Évaluer et explorer les conventions et normes internationales existantes pour l'adoption de pratiques et principes justes, équitables et judicieux dans la lutte contre la corruption, et assurer la mise en œuvre efficace de ces engagements au niveau national, en répondant aux défis transfrontaliers de la corruption, du blanchiment de capitaux et de l'évasion fiscale conformément aux cadres juridiques nationaux.

7. Adopter ou renforcer la législation ~~nationale et extraterritoriale~~ pour l'application de systèmes contre le blanchiment de capitaux, et établir des registres ~~publics~~ nationaux pour rendre transparents les propriétaires effectifs d'actifs, d'entreprises et d'entités financières, en facilitant l'échange de renseignements sur les impôts, le blanchiment de capitaux et la subornation, en collaboration avec le secteur privé.

9. Veiller à l'adoption et au renforcement de lois visant à créer des mécanismes solides et efficaces pour l'investigation de crimes et infractions reliés à l'administration publique, ainsi que pour le suivi, la saisie, et la récupération des avoirs volés, tout en explorant des mécanismes ~~la loi transnationale sur ce sujet afin~~ visant à améliorer la coordination internationale entre les autorités judiciaires et policières.